

Conditions générales de la campagne marketing BeLux : « Gagnez un week-end pour faire le plein d'énergie.

A. Généralités

1. Les présentes conditions s'appliquent à la campagne marketing « Gagnez un week-end de détente à Center Parcs » (ci-après l'« Action »), organisée par Belgian Shell SA, ayant son siège social à Cantersteen 47, 1000 Bruxelles, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0403.048.262, et Shell Luxembourgeoise SARL, société de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 7, rue Nicolas Bové, 1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B7479 (ci-après dénommées conjointement « Shell »).
2. Pour le traitement des données, Shell collabore avec Wunderman Thompson MAP, société de droit danois dont le siège social est situé Glentevej 61, 2400 Copenhague, Danemark (ci-après « MAP »).
3. Les présentes conditions générales (ci-après les « Conditions Générales ») sont établies par Belgian Shell SA et Shell Luxembourgeoise SARL et s'appliquent à l'Action organisée par Shell. En participant à l'Action, le participant déclare accepter sans réserve le contenu des présentes Conditions Générales.
4. Chaque participant est lié par les présentes Conditions Générales et est réputé en connaître le contenu.
5. Pour toute question, plainte ou remarque concernant cette Action, vous pouvez contacter le Customer Service Center au +32 25 08 92 88 en Belgique (du lundi au vendredi de 08h30 à 17h00) et au +352 31 11 41 753 au Luxembourg (du lundi au vendredi de 08h30 à 17h00), ou envoyer un e-mail à : shellstation-be-nl@shell.com, shellstation-be-fr@shell.com et shellstation-LU@shell.com.

B. Durée de l'Action

L'Action se déroule du **9 septembre 2026** au **5 janvier 2027** inclus (ci-après la « Période de l'Action »), exprimée selon l'heure locale en vigueur en Belgique au moment concerné.

C. Prix

Pendant toute la durée de l'Action, un total de **17 prix** sera attribué.

Chaque gagnant sera désigné pour la Belgique et le Luxembourg ensemble ; aucun gagnant distinct ne sera sélectionné par pays.

À l'issue de la Période de l'Action, les 17 gagnants recevront un bon numérique Center Parcs.

Les prix :

- ne sont pas échangeables contre de l'argent ;
- sont nominatifs et non transférables ;
- ne peuvent pas être convertis en d'autres dates ou en d'autres produits Shell et ne donnent droit à aucun prix de remplacement ni à aucune autre compensation.
- Les bons numériques Center Parcs ne peuvent être échangés et seront envoyés par e-mail sous forme numérique.
- Les bons numériques Center Parcs ont chacun une valeur de 619 € et sont :
 - o valables dans tous les parcs Center Parcs de Belgique ou des Pays-Bas (à l'exception de Terhills Resort) ;
 - o valables pour un week-end (ven-lun) ou un séjour en semaine (lun-ven) ;
 - o valables pour 4 personnes en formule Premium Cottage ;
 - o non valables pendant les vacances scolaires et/ou les jours fériés ;
 - o valables jusqu'au 20 décembre 2027.

D. Conditions de participation et désignation des gagnants

Conditions de participation

La participation se fait exclusivement via **Shell GO+**, dans la **Shell App**.

Pour participer valablement et pouvoir être désigné gagnant, le participant doit remplir cumulativement les conditions suivantes :

- avoir téléchargé la Shell App ;
- **être inscrit au programme de fidélité Shell GO+ et avoir accepté de recevoir nos offres et communications ;**
- avoir activé l'offre de l'Action dans la Shell App avant le plein qualifiant ;
- être âgé d'au moins 18 ans ;
- être domicilié en Belgique ou au Luxembourg et participer dans le pays où le compte est enregistré ;
- scanner la carte numérique Shell GO+ avant le plein qualifiant ;
- effectuer pendant la Période de l'Action au moins un plein qualifiant dans une station Shell située en Belgique ou au Luxembourg, d'au moins 30 litres (quel que soit le carburant) en une seule transaction.
- Après activation de l'offre de l'Action dans la Shell App, le participant peut accumuler au maximum 17 possibilités de participation pendant toute la Période de l'Action. Pour chaque plein qualifiant effectué dans une station Shell en Belgique ou au Luxembourg pendant la Période de l'Action, d'au moins 30 litres en une seule transaction, lorsque :
 - o l'offre de l'Action a été activée préalablement dans la Shell App ;
 - o la carte numérique Shell GO+ est scannée avant le plein qualifiant ;

le participant reçoit 100 points bonus (sous réserve de confirmation définitive) ainsi qu'une possibilité supplémentaire de participation à l'Action.

- Après avoir effectué le plein qualifiant susmentionné et après avoir reçu et activé dans la Shell App l'offre « Gagnez un week-end à Center Parcs », le participant peut participer directement à l'Action via la Shell App en répondant à la question de connaissance et à la question subsidiaire, en complétant intégralement le formulaire d'inscription et en acceptant les Conditions Générales ainsi que la Déclaration de confidentialité Shell.
-
- Chaque participant peut participer valablement au maximum 17 fois pendant toute la Période de l'Action. Chaque participant ne peut gagner qu'un seul prix.

La question de connaissance est la suivante : « Dans quel pays Center Parcs a-t-il ouvert son premier village de vacances ? »

La question subsidiaire est la suivante : « Combien de personnes participeront au concours pendant la période allant du 9 septembre 2026 à 00h00 au 5 janvier 2027 à 23h59, heure locale belge ? »

La question de connaissance et la question subsidiaire figurent dans le formulaire d'inscription. Seules les inscriptions complètes comportant une adresse e-mail valide seront prises en compte pour la participation à l'Action.

Le non-respect d'une ou plusieurs des conditions précitées entraîne la disqualification du droit de participation.

Désignation des gagnants

À la fin de la Période de l'Action, les gagnants seront déterminés. Au total, 17 gagnants seront désignés.

La désignation des gagnants sera effectuée sur la base des données de participation valides collectées par MAP ou, le cas échéant, par Marketmix, avec le soutien de l'équipe Data de Shell.

Les gagnants seront contactés personnellement via l'adresse e-mail renseignée lors de l'inscription. Chaque gagnant est tenu de répondre dans les 48 heures au message personnel envoyé par Shell via l'adresse e-mail marketingbelux@shell.com. À défaut de réponse dans ce délai, le gagnant perdra automatiquement son droit au prix.

Seront désignés gagnants les 17 participants différents ayant répondu correctement à la question de connaissance et ayant fourni la bonne réponse à la question subsidiaire ou, si personne n'a fourni la bonne réponse, la réponse la plus proche.

Si plusieurs participants obtiennent le même résultat et qu'il n'est dès lors pas possible de déterminer les gagnants, le classement sera établi selon le moment de participation valide. La priorité sera accordée au participant dont la participation valide a été enregistrée en premier dans le système informatique de Shell.

E. Dispositions particulières

- a. Les participants qui fournissent des données incomplètes ou incorrectes seront exclus de la participation.
- b. Sont exclus de la participation : toutes les personnes ayant participé à l'organisation de l'Action ; les employés de Shell et de MAP ; les membres de leur famille vivant sous le même toit.
- c. Shell se réserve le droit d'exclure à tout moment un participant si elle estime qu'il ne respecte pas une ou plusieurs conditions, fournit des informations incomplètes ou incorrectes, ou agit de toute autre manière illégale.
- d. Shell organise ses campagnes et gère son site web avec le plus grand soin. Toutefois, certaines informations peuvent être incomplètes ou imprécises. Les éventuelles erreurs, notamment typographiques, figurant dans les documents (promotionnels) publiés par Shell ne pourront être invoquées contre Shell ni donner lieu à une quelconque obligation à sa charge. Shell n'est pas responsable de toute perte de formulaires de participation ou de pièces jointes ni des communications comportant des données incomplètes ou incorrectes.
- e. Shell n'est pas responsable des dommages (indirects) causés par des erreurs ou des négligences techniques ou rédactionnelles sur le site web, ni des dommages (indirects) résultant de l'utilisation, de la présentation ou de l'(in)accessibilité du site web ou de liens vers celui-ci.
- f. Shell n'est pas responsable des frais engagés par le participant dans le cadre de l'Action ni de l'utilisation tardive des points bonus Shell GO+.
- g. Shell, ses collaborateurs, les tiers mandatés par Shell ou toute autre personne liée à Shell dans le cadre de l'Action ne sont pas responsables des dommages et/ou blessures directs ou indirects résultant de l'utilisation ou de la finalité des points bonus Shell GO+ attribués et/ou de la participation à l'Action.
- h. Shell n'est pas responsable des dommages subis lors de l'utilisation du prix.
- i. Shell ne peut être tenue responsable des modifications imposées par Center Parcs, quelle qu'en soit la raison.
- j. Pour pouvoir utiliser le prix, les participants doivent respecter toutes les conditions imposées par Center Parcs.

F. Traitement des données

Les données personnelles communiquées à Shell dans le cadre de cette Action seront utilisées uniquement conformément à notre politique de confidentialité. Nous vous invitons dès lors à lire attentivement notre politique de confidentialité avant de participer à l'Action (Déclaration de confidentialité Shell).

G. Droit applicable et litiges

A. Participant domicilié en Belgique

Pour les participants domiciliés en Belgique et pour toutes les autres parties à l'exception des participants domiciliés au Grand-Duché de Luxembourg, les présentes Conditions Générales et l'Action sont régies par le droit belge.

Tout litige découlant ou pouvant découler de l'Action relève de la compétence exclusive des tribunaux compétents de Bruxelles, sauf disposition légale contraire.

B. Participant domicilié au Grand-Duché de Luxembourg

Pour les participants domiciliés au Grand-Duché de Luxembourg, les présentes Conditions Générales et l'Action sont régies par le droit luxembourgeois.

Tout litige découlant ou pouvant découler de l'Action relève de la compétence exclusive des tribunaux compétents de Luxembourg-Ville, sauf disposition légale contraire.

H. Dispositions finales

Shell est une marque déposée. Tous les droits d'auteur liés au contenu du site web, de la page Facebook, de la Shell GO+ App ou de tout autre support, y compris les textes, photos, mise en page, logiciels et autres informations, appartiennent exclusivement à Shell.

Shell peut, si nécessaire, interpréter la signification de toutes les dispositions des présentes Conditions Générales. Elle statuera sur tous les cas non prévus par celles-ci, ses décisions étant définitives.

Shell se réserve le droit, à tout moment, de modifier tout ou partie de l'Action, des Conditions Générales et/ou des prix, de raccourcir ou prolonger la Période de l'Action, de suspendre, reporter, annuler ou mettre fin prématurément à l'Action. Ni Shell, ni les tiers impliqués dans l'Action, ni leurs représentants ou collaborateurs ne pourront être tenus responsables à cet égard. Shell n'est pas tenue d'en informer les participants par e-mail ou par tout autre moyen de communication.